



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2025 11 h 45

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Nomination d'un membre au comité du SISEM
- 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 4.1 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour la reconstruction du pont H041-097 (pont du lac Trois Milles)
 - 4.2 Épandage et fourniture d'abat-poussière
- 5 Période de questions
- 6 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.